

## Note d'information sur le traitement des données personnelles

### Intérêt du scanner combiné cœur-cerveau pour les suspicions d'accident vasculaire cérébral

Personne qui dirige et surveille la recherche : **Professeur Charles GUENANCIA**

Madame, Monsieur,

Cette notice d'information a pour objet de vous informer de manière transparente sur les traitements informatiques que nous sommes susceptibles de mettre en œuvre sur les données de santé vous concernant.

Avant de prendre une décision, il est important que vous lisiez attentivement ces pages qui vous apporteront les informations nécessaires concernant les différents aspects de cette recherche. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à votre médecin.

Votre participation à cette recherche est entièrement volontaire et vous avez le droit de refuser d'y participer. Dans ce cas-là, vous continuerez à bénéficier de la meilleure prise en charge médicale possible, conformément aux connaissances actuelles.

#### 1. L'objet de la recherche

Nous avons mis en place au CHU de Dijon depuis 2018 un protocole associant au scanner cérébral injecté réalisé pour suspicion d'accident vasculaire cérébral (AVC) l'ajout d'une analyse cardiaque, sans supplément d'irradiation ou de nouvelle injection. Cette acquisition cardiaque permet d'orienter les médecins sur la cause de l'AVC dès le scanner, notamment en recherchant des caillots présents dans le cœur ou l'aorte. Il permet également un premier bilan cardiaque initial, et de débuter plus rapidement les traitements appropriés.

Nous souhaitons donc analyser l'intérêt de cette stratégie pour le diagnostic étiologique et le caractère pronostique des suspicions d'AVC. Le Professeur Charles GUENANCIA, cardiologue, dirige cette étude observationnelle, c'est-à-dire qu'il s'agit uniquement d'un recueil de vos données médicales et d'examens complémentaires. Cette étude, à dimension locale, recueille les données et le suivi de tous les patients bénéficiant du scanner combiné cœur-cerveau pour suspicion d'accident vasculaire cérébral.

À votre échelle, la durée de participation est la durée de l'hospitalisation et des consultations ultérieures de suivi de votre pathologie cardiovasculaire.

A l'échelle du service, le recueil des données se fera sur une période de 16 ans permettant une évaluation fine des tendances en termes de fréquence et aussi de facteurs prédictifs des principales pathologies cardiovasculaires en lien avec un potentiel AVC.

Aucune action de votre part n'est nécessaire pour participer à l'étude.

#### 2. Comment nous obtenons les données personnelles vous concernant ?

Vos données médicales ont été consignées dans votre dossier médical du CHU Dijon Bourgogne (cliniques, biologiques, examens complémentaires d'imagerie, résultats des éventuelles interventions pratiquées). Ces données seront traitées de manière anonyme (ni nom, ni prénom, ni initiales, ni date de naissance, ni numéro identifiant type numéro d'admission, d'identification ou de sécurité sociale...).

#### 3. Qui accède à vos données ?

En tant qu'établissement de santé, nous sommes tenus au secret professionnel et nous ne pouvons partager vos données que dans des conditions strictes ou avec votre accord.

Ce même principe de secret et de confidentialité s'applique à l'ensemble des intervenants impliqués, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de nos prestataires de nos partenaires et de leurs propres collaborateurs.

#### 4. Pourquoi nous traitons vos données à caractère personnel ?

Les données médicales et personnelles vous concernant vont être traitées informatiquement afin d'établir les résultats de l'étude, conformément aux exceptions prévues à l'article 9 du RGPD permettant de traiter les données de santé.

## 5. Combien de temps sont conservées vos données ?

Une fois les finalités de traitement des données atteintes, et en tenant compte des éventuelles obligations légales ou réglementaires imposant de conserver certaines données, nous procérons à la suppression.

Néanmoins, nous sommes susceptibles de réutiliser tout ou partie de vos données à des fins de nouvelles recherches médicales. Dans ce cas, vous pourrez retrouver la liste des études que nous mettons en œuvre et susceptibles d'utiliser vos données sur notre portail de transparence à l'adresse suivante : <https://www.chu-dijon.fr/liste-des-recherches>

Vous aurez ainsi la possibilité de vous opposer à l'utilisation de vos données et d'exercer l'ensemble de vos droits concernant vos données personnelles le cas échéant.

## 6. Comment nous assurons la sécurité et la confidentialité de vos données ?

Nous prenons, au regard de la nature des données à caractère personnel et des risques présentés par le traitement, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité de vos données, et, notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ou prévenir toute utilisation impropre.

## 7. Où sont stockées vos données ?

Le fichier comportant vos données anonymisées est enregistré sur un serveur sécurisé du CHU. Seuls les professionnels de santé participant au projet peuvent y accéder.

Aucune copie de ce fichier n'est autorisée.

## 8. Quels sont vos droits ? Comment pouvez-vous les exercer ?

Cette étude sera réalisée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), adopté au niveau européen, et entré en application le 25 mai 2018.

Vous disposez de plusieurs droits que vous pouvez faire valoir par demande écrite au Délégué à la protection des données – CHU Dijon Bourgogne – 1 Bd Jeanne d'Arc – 21079 DIJON Cedex ou par mail : [dpo@ght21-52.fr](mailto:dpo@ght21-52.fr)

Dans les limites et conditions autorisées par la réglementation en vigueur, vous pouvez :

- **accéder** à l'ensemble de vos données à caractère personnel,
- **faire rectifier**, mettre à jour et effacer vos données à caractère personnel
- **vous opposez** au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons qui vous sont propres,
- **recevoir** les données à caractère personnel vous concernant et que vous nous avez fournies, pour les traitements automatisés reposant sur votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat, et demander la portabilité de ces données,
- **demander une limitation** des traitements de données à caractère personnel
- **introduire une réclamation** auprès d'une autorité de contrôle.

En France, l'autorité de contrôle est la CNIL – **Service des Plaintes** -3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 <http://www.cnil.fr/>.

**Nous vous remercions de votre coopération.**